

3ème édition du Trail du Mesvrin
Samedi 1er juillet 2023
Marmagne (71710)

REGLEMENT DU TRAIL DU MESVRIN

Organisation :

Le Trail du Mesvrin est organisé par l'Entente Athlétique Le Creusot et la commune de Marmagne 71710.

Adresse : 5 rue Guynemer Maison des Associations 71200 Le Creusot

Email : fmeunier@neuf.fr

Sites internet : www.ealecreusot.fr

www.traildes3chateaux.com

Téléphone : 06 52 06 95 44

Informations programme :

Le samedi 1er juillet 2023 :

- **Trail du Mesvrin, Course pédestre nature, distance de 14,500 km avec un dénivelé + 600 m. traversant les communes de Marmagne et Saint Symphorien de Marmagne.**

Passage sur route (15%), chemins, pâtures et forêts. **Départ à 16h30** du stade du Chambon à Marmagne 71710. Arrivée au stade.

Course ouverte à partir des catégories juniors à masters.

Chronométrage de l'épreuve par la Team.com, dossards à puce intégrée.

- **Trail du Mesvrin, Course pédestre nature, distance de 8,700 km avec un dénivelé + 300 m. traversant la commune de Marmagne.**

Départ à 16h45 du stade du Chambon à Marmagne 71710. Arrivée au stade.

Course ouverte à partir de catégories cadets à masters.

- **Course jeunes distance 0.900 km. spéciale catégorie Poussins.**

- **Course jeunes distance 2.000 km.**

Les courses jeunes se déroulent sur circuit fermé, sans classements.

Départs des courses jeunes à partir de 15h00 au stade du Chambon.

Arrivées au stade du Chambon.

L'Organisation se garde le droit de modifier le circuit pour des raisons de sécurité et / ou météorologiques. En cas d'alerte météo orange, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter à une nouvelle date la manifestation.

Les Inscriptions :

Trail du Mesvrin, inscriptions en ligne jusqu'au 1er juillet à 12h00.

Course limitée à 200 coureurs.

Droit d'engagement 12 € (15 km) et 8 € (9km), comprenant le dossard et une boisson à l'arrivée.

Inscription sur <https://chronometrage.com/events/trail-du-mesvrin-2023>

inscription prise sur place le jour de la manifestation.(+3 euros)

Pour les courses jeunes, inscriptions sur place, engagement 1 Euro, autorisation parentale écrite obligatoire, sous peine de non-participation.

Droit d'inscription reversé à l'Amicale des Écoles de Marmagne

Annulation d'inscription /Annulation de l'épreuve.

- Jusqu'au 26 juin inclus, remboursement possible, à l'exception des frais bancaires sur demande et sur présentation d'un justificatif à l'organisateur.
Après le 26 juin, aucun remboursement ne sera effectué.
- En cas d'annulation de l'événement, indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...) le remboursement de l'inscription sera effectué sous un délai de 30 jours, à l'exception des frais de dossier (3 euros) et des frais de transactions bancaires.

Licences et certificat médical.

Le Trail du Mesvrin est une manifestation ouverte aux personnes licenciées ou non licenciées. Course en semi autonomie ouverte à toute personne à partir de la catégorie cadet à Master licencié ou non, selon les règles techniques et de sécurité.

Seules seront acceptées :

- Les titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un« Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- Ou les titulaires d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

Ou titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.

Ravitaillements.

- Point d'eau au km 8.5 sur l'épreuve du 14,5 km et au km 3 sur le 8,5 km..
- Ravitaillement solide à l'arrivée.

Le principe de course individuelle en semi autonomie sera la règle.

La semi autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome. (Nourriture, boisson, équipement vestimentaire et de sécurité permettant de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles)

Matériel du coureur, Trail du Mesvrin :

- le dossard doit être porté visiblement dans son intégralité pendant toute la course.
- Vêtements adaptés en fonction de la météo
- Obligatoire une réserve d'eau (mini 0.50l)

Droit à l'image :

Par sa participation au « Trail du Mesvrin », chaque concurrent autorise expressément L'EALC à utiliser son image en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support.

Réglementation, respect du code de la route :

En s'engageant, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et se soumettent aux règlements publics (code de la route lors des traversées de routes), aux usages et règles de propriété et de protection de l'environnement.

Sécurité sur le parcours :

- Signaleurs situés aux points dangereux.
- Liaisons téléphoniques PC /Croix Rouge / Signaleurs.
- Assistance de la Croix Rouge Française, équipes mobiles, fixes.
- Fléchage du parcours personnalisé et pose de rubalise.
- Point de contrôles manuels des passages.

En cas d'abandon, le coureur devra rejoindre le poste de contrôle, de signalement ou de ravitaillement le plus proche pour signaler son arrêt de course. Son dossard sera alors retiré. En aucun cas rejoindre un quelconque autre lieu sans en avoir averti l'organisation.

Assurances :

L'AIAC, 14 rue de Clichy 75009 Paris, certifie que la Fédération Française d'Athlétisme à souscrit par son intermédiaire un contrat d'assurances de Responsabilité Civile auprès de La MAIF sous le numéro 4121633J ce tant pour son propre compte et celui de des associations qui lui sont affiliées ses licenciés et dirigeants et en particulier :

L'Entente Athlétique Le Creusot pour l'organisation du Trail du Mesvrin du 1 juillet 2023.

Pour les non-licenciés, celles garanties par leur assurance personnelle.

Dotations :

Récompenses aux 5 premiers au classement scratch Hommes et Femmes.

Tirage au sort de lots.

Informations Pratiques :

Parkings : Stade du Chambon.

Buvettes. Vestiaires et douches : au stade du Chambon.

Résultats :

consultables sur le site du Trail du Mesvrin <https://traildes3chateaux.com/trail-du-mesvrin/>

et sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme <https://bases.athle.fr/>